

# Un projet de loi qui demandera l'égalité de connaissances pour l'étude de la chirurgie-dentaire

Une conséquence de l'exigence du baccalauréat et de la disparition de l'année pré-dentaire à l'université de Montréal à partir de septembre prochain.

La disparition de l'année pré-dentaire à l'université de Montréal à partir de septembre prochain et la mise en vigueur, qui découle de cette disparition, d'un règlement exigeant le degré de bachelier de tout étudiant voulant être admis en première année à la Faculté de chirurgie-dentaire aura ses échos à la prochaine session de la Législature, afin de forcer le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec d'exiger l'équivalence des diplômes pour les étudiants de McGill et de Montréal.

L'université anglaise de Montréal n'exige des étudiants en chirurgie-dentaire que d'avoir complété la deuxième année de arts course (pour nous, la rhétorique), tandis que l'université française qui exigeait déjà une année préparatoire, appelée pré-dentaire, des rhétoriciens avant d'entrer en chirurgie dentaire, leur demandera dorénavant deux années supplémentaires après la rhétorique.

## Une inégalité

On voit là une inégalité entre les étudiants de langue française et de langue anglaise devant le Collège des chirurgiens-dentistes. On y voit aussi un danger; les Canadiens-français mieux préparés et plus instruits que les Canadiens de langue anglaise devront néanmoins passer deux ans de plus à étudier et débiteront deux ans plus tard dans la profession.

Le projet de loi demandant l'équivalence des diplômes pour la chirurgie dentaire ne demandera pas autre chose que celle qui existe déjà pour l'étude de la médecine, du droit ou de la pharmacie, ou seuls sont admis, à McGill comme à Montréal, les bacheliers ou ceux qui ont obtenu un brevet de la profession. Le brevet tend néanmoins à disparaître en règle générale de toutes les professions par la sévérité des examinateurs qui ne laissent passer que les candidats solidement préparés à l'étude de celles-ci.

## La seule profession

Le projet de loi en question ne concerne en rien l'Université de Montréal, désireuse d'élever le plus possible le niveau intellectuel de ses diplômés, mais la seule profession à qui revient, plaidera-t-on, le devoir d'avoir une égale mesure pour chacun. On demandera, en somme, que le niveau de connaissances des jeunes gens à l'étude de la chirurgie-dentaire à McGill soit élevé au même degré qu'à l'université de Montréal.

## Les grévistes sont accusés de conspirer

Max Feigebaum et 5 autres des grévistes qui ont causé des troubles hier matin à l'édifice Caron ont comparu ce matin devant le juge Maurice Tétreau sous l'accusation d'avoir conspiré pour causer des lésions à d'autres hommes. Tous ont plaidé non coupables.

Me Calder agissait pour les accusés tandis que Me Ernest Bertrand représentait la Couronne. Une vive discussion s'est engagée entre ces deux avocats. Me Bertrand a expliqué au juge que deux des agitateurs étaient des communistes qui ont fait un récent séjour en Russie et qu'ils dirigent une association nouvelle faisant la guerre à l'ancienne association. Me Calder de son côté a nié toute affiliation communiste et a déclaré que les tendances socialistes étaient les mêmes dans l'Amalgamated Clothing Workers' Union que dans l'United Clothing Workers' Association. Le juge Tétreau a fait remarquer que les mérites de la cause ne devaient pas être discutés devant lui et il fixa simplement le cautionnement à \$200.



Bébé est bien

Fort naturelle de M